

Conditions de participation :

Le **jeu concours** « Sur les traces des designers » est organisé par la société Villeroy & Boch AG, Saaruferstrasse 1-3, D-66693 Mettlach (Allemagne).

Le jeu concours débutera le 01.07.2016 et se terminera le 31.08.2016 à 24 heures (heure de Paris).

§ 1 Participants

- (1) Ce jeu concours gratuit s'adresse à toutes les personnes majeures ayant leur domicile principal en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie, au Royaume-Uni, en Autriche et en Suisse. Une seule participation par personne est admise au jeu concours.
- (2) Les membres du personnel de la société Villeroy & Boch AG ainsi que leurs familles ne sont pas autorisés à participer.
- (3) La participation à cette action implique absolument que toutes les indications personnelles soient conformes à la réalité. Un manquement à cette obligation peut entraîner l'exclusion du jeu concours. Les participants sont personnellement responsables de la véracité de leurs indications.
- (4) La participation en elle-même se fait à titre gracieux, indépendamment de tout achat de marchandises ou de prestations.

§ 2 Mise en œuvre et déroulement

- (1) Le tirage au sort est effectué parmi les participants qui ont correctement répondu à la question posée, qui se sont abonnés à l'infolettre de Villeroy & Boch et qui ont retourné la déclaration de participation dûment remplie. En appuyant sur le bouton « envoyer », vous acceptez ces conditions de participation et vous confirmez que vous remplissez toutes les conditions requises pour participer.
- (2) Le gagnant remporte un voyage pour 2 personnes à Amsterdam, y compris les frais de déplacement en train en deuxième classe, ainsi qu'une nuit dans un hôtel 4 étoiles à Amsterdam et 500 euros d'argent de poche.
- (3) Le gagnant sera tiré au sort d'ici le 16 septembre 2016 parmi tous les participants et sera ensuite informé par courriel.
- (4) La date du voyage sera fixée d'un commun accord entre le lauréat et la société Villeroy & Boch AG. Il est nécessaire pour une bonne organisation du voyage que le gagnant tiré au sort se manifeste au plus tard avant le **30 septembre 2016 à 12 heures (heure de Paris)** et qu'il précise les données supplémentaires nécessaires à la réservation de son voyage (prénom, nom, adresse complète, numéro de téléphone, date de naissance) par courriel en utilisant l'adresse électronique qui lui a été indiquée lors de l'annonce de son gain. Le lauréat tiré au sort perd ses droits au gain s'il ne se manifeste avant cette date ; un nouveau tirage au sort désignera alors un autre gagnant qui sera immédiatement informé par courriel le jour même (30 septembre 2016).
- (5) Si le gagnant qui a été tiré au sort ne peut pas entreprendre le voyage et en informe l'organisateur, il sera procédé à un nouveau tirage au sort pour désigner un nouveau gagnant selon le principe exposé plus haut.

- (6) S'ils gagnent, les participants acceptent expressément que leurs coordonnées (nom et localité) soient publiées sur le site Internet de Villeroy & Boch ainsi que sur la page Facebook des amis de Villeroy & Boch.

§ 3 Clôture prématurée du jeu concours

Villeroy & Boch se réserve le droit d'interrompre ou de clôturer le jeu concours à chaque instant, sans préavis et sans indication de motif. Villeroy & Boch peut en particulier exercer ce droit si un déroulement en bonne et due forme du jeu concours devait s'avérer ne plus être possible, par exemple dans le cas d'un piratage de la page du jeu concours. Les participants ne pourraient alors pas faire état de ce fait pour présenter une réclamation.

§ 4 Déclaration de protection des données dans le cadre de la participation au jeu concours

- (1) **Pour pouvoir participer au jeu concours, les participants sont tenus de fournir les données personnelles qui leur sont demandées lors de l'inscription.**
- (2) **Les données fournies seront saisies, traitées et utilisées par Villeroy & Boch dans le cadre du bon déroulement du jeu concours.**
- (3) **Vous pouvez obtenir des informations complémentaires concernant la protection des données également dans les informations générales sur la protection des données chez Villeroy & Boch sur le site <http://www.villeroy-boch.de/datenschutz.html>, en particulier en ce qui concerne la saisie et l'utilisation de vos données lors de votre visite sur notre site Internet.**

§ 5 Dispositions finales

- (1) Un versement du prix en espèces ou un éventuel échange du prix ne sont pas possibles.
- (2) Les gains ne sont pas cessibles.
- (3) Le recours par voie judiciaire est exclu.
- (4) Seul le droit de la république fédérale d'Allemagne est applicable à l'exclusion du droit d'emption européen. Ce droit applicable ne porte pas atteinte aux lois impératives du pays dans lequel réside le consommateur de façon régulière.